Publié le 10 mars 2025

Envoyé en préfecture le 10/03/2025

Reçu en préfecture le 10/03/2025

Publié le



Département du Doubs

Commune de FRANOIS

N°2025/011

Code Postal 25770 Bureau Distributeur FRANOIS

EXTRAIT

Du registre des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de BESANCON

Séance du 03/03/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trois du mois de mars, le Conseil Municipal de la commune de FRANOIS s'est réuni au lieu habituel de ses séances après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Émile BOURGEOIS Maire, en session ordinaire.

Canton de Besançon 1

Présents: 13

Nota – le Maire certifie que la convocation a été faite le 26/02/2025 et que le nombre des membres en exercice est de dix-neuf.

Mmes GILLET, SIMON BOUVRET, BORRINI, PRALON, SANDER, LECLERC, TANNIERES; MM. BOURGEOIS, MOUTON, HENRIOT, COUDRY, DUMORTIER, PONS.

Procurations de vote: 4

Martine DELESSARD donne pouvoir à Françoise GILLET, Cécile DUBOIS donne pouvoir à Emile BOURGEOIS, Jean-Pierre LORY donne pouvoir à Patrice MOUTON, Damien LAPOUGE donne pouvoir à François PONS.

Absents excusés: 2

Jean-Louis BAULIEU, Thomas HOUSSIN

Il a été procédé, conformément à l'article L 121 – 14 du code des communes, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil. Madame Françoise GILLET, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Monsieur le Président a déclaré la séance ouverte.

CADEAU DE DEPART EN RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

Rapporteur: Francis HENRIOT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du départ en retraite le 1er mars 2025 d'un agent technique employé à la Commune de FRANOIS depuis le 1er avril 1997. Il est proposé un cadeau de 475 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, donne son accord à la proposition ci-dessus et autorise Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer toutes les pièces nécessaires à cette opération.

Fait et délibéré, le 3 mars 2025 Le Maire, Émile BOURGEOIS.